



CERTIFICAT

RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Règlement numéro 2022-439 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts

Je soussignée, Catherine Denis-Sarrazin, greffière de la Ville de Rivière-Rouge, certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de **5 284**.

Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **539**.

Que le nombre de demandes faites est de **0**.

Que le Règlement numéro 2022-439 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter

Ou

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Donné à Rivière-Rouge ce mardi 19 avril 2022

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Catherine Denis-Sarrazin", is written over a large, light blue circular stamp or watermark. The signature is fluid and cursive.

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière